



Situation des ERIS

LETTRE OUVERTE

Monsieur Gérald DARMANIN

Garde des Sceaux, ministre de la Justice

Ministère de la justice
13 Place Vendôme
75042 PARIS Cedex 01

Objet : Situation des Équipes Régionales d'Intervention et de Sécurité (ERIS)

Monsieur le Garde des Sceaux, ministre de la Justice,

Alors qu'une nouvelle campagne de recrutement des Équipes Régionales d'Intervention et de Sécurité (ERIS) est actuellement engagée, FO Justice souhaite attirer votre attention sur la situation particulièrement préoccupante de ces unités spécialisées de l'administration pénitentiaire.

Créées en 2003, les ERIS constituent, depuis plus de vingt ans, une véritable vitrine de l'expertise, du professionnalisme et du savoir-faire des personnels pénitentiaires en matière d'intervention et de sécurité.

Pourtant, force est de constater que leur attractivité connaît aujourd'hui une chute alarmante. Alors que ces unités suscitaient auparavant entre 500 et 600 candidatures lors des campagnes de recrutement, elles peinent désormais à réunir une centaine de candidats.

Pour FO Justice, cette situation constitue un signal d'alarme majeur qui ne peut plus être ignoré. Elle appelle des réponses concrètes et rapides.

Cette perte d'attractivité est d'autant plus préoccupante que les sollicitations opérationnelles ne cessent de s'intensifier, dans un contexte marqué par une surpopulation carcérale record, une augmentation des violences et une criminalité organisée toujours plus structurée et dangereuse.

Les personnels des ERIS sont aujourd'hui engagés dans des missions particulièrement sensibles, exigeant une disponibilité permanente, une technicité élevée, une préparation opérationnelle rigoureuse et une capacité d'intervention dans des situations à très hauts risques.

Cette disponibilité se traduit notamment par deux, voire trois semaines d'astreinte par mois, soulevant de légitimes interrogations quant au respect des dispositions relatives à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans les services déconcentrés de l'administration pénitentiaire.

À ces contraintes s'ajoutent des responsabilités opérationnelles toujours plus importantes dans la prise en charge des personnes détenues présentant les profils de dangerosité les plus élevés, sans que les personnels bénéficient d'une reconnaissance indemnitaire à la hauteur de leur engagement, de leur technicité et des risques encourus.

Monsieur le Ministre,

Dans votre lettre de mission du 28 août 2026 adressée au directeur général de l'administration pénitentiaire, vous avez fixé des orientations particulièrement importantes, notamment concernant la création d'une police pénitentiaire et l'évolution de la doctrine d'emploi des ERIS, afin de répondre aux nouvelles exigences liées à la prise en charge des personnes détenues les plus dangereuses.

FO Justice partage pleinement la nécessité de cette évolution. Nous considérons qu'elle doit constituer une véritable opportunité pour repositionner les ERIS au cœur du dispositif national de sécurité et d'intervention, en leur donnant les moyens humains, matériels et statutaires nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Vous avez par ailleurs récemment reçu au ministère plusieurs de nos collègues des ERIS, issus de différentes directions interrégionales, auxquels vous avez assuré votre volonté de tout mettre en œuvre pour obtenir la reconnaissance qu'ils méritent.

FO Justice prend acte de cet engagement et considère qu'il doit désormais trouver une traduction concrète.

À ce titre, FO Justice revendique l'intégration des ERIS au Plan national d'intervention, aux côtés des unités spécialisées de la police nationale et de la gendarmerie nationale, dans un cadre clairement défini précisant leurs prérogatives, leurs missions et leur articulation avec les forces de sécurité intérieure.

L'évolution des menaces, notamment celles liées à la criminalité organisée, impose désormais une réflexion ambitieuse sur la place accordée aux ERIS dans l'architecture nationale de sécurité, mais également sur les moyens et les prérogatives indispensables à l'exercice de leurs missions.

Toutefois, cette évolution ne saurait être crédible sans une reconnaissance réelle et concrète des personnels qui composent ces unités.

C'est pourquoi FO Justice revendique également l'ouverture d'un chantier indemnitaire spécifique aux ERIS, avec la création d'une prime reconnaissant leur technicité, leur expertise, leur disponibilité permanente et les risques inhérents à leurs missions, à l'image des dispositifs de reconnaissance existant pour leurs homologues du RAID et du GIGN.

Cette mesure constitue un levier indispensable pour restaurer l'attractivité de ces unités, fidéliser les personnels expérimentés et garantir le recrutement de nouveaux agents.

Il ne peut être demandé toujours davantage aux personnels des ERIS, leur confier des missions de plus en plus sensibles, dangereuses et exigeantes, tout en maintenant un niveau de reconnaissance qui ne reflète ni leurs responsabilités ni leur engagement quotidien.

L'exigence opérationnelle doit impérativement s'accompagner d'une reconnaissance à la hauteur des contraintes et des risques supportés.

Monsieur le Ministre,

FO Justice a toujours été profondément attaché aux ERIS, à leurs spécificités et à la place essentielle qu'elles occupent au sein de notre administration.

Notre organisation syndicale entend continuer à être une force de proposition pour accompagner leur évolution, défendre leurs missions et obtenir une reconnaissance à la hauteur de l'engagement et du professionnalisme des femmes et des hommes qui les composent.

Mais aujourd'hui, il est urgent de passer des intentions aux actes.

L'avenir des ERIS, leur attractivité, la fidélisation de leurs personnels et le maintien de leur pleine capacité opérationnelle en dépendent directement.

C'est pourquoi FO Justice sollicite votre engagement afin que soient initiés, dans les meilleurs délais, des travaux concrets portant sur l'évolution de leur doctrine d'emploi, leur intégration dans les dispositifs nationaux d'intervention et la mise en place d'une reconnaissance indemnitaire spécifique, sans éluder la question des contraintes liées aux astreintes et leurs conséquences sur les conditions de travail des personnels.

FO Justice souhaite que ces travaux puissent être conduits dans le cadre d'un dialogue associant pleinement les représentants des personnels, afin que les engagements pris débouchent sur des mesures effectives et à la hauteur des enjeux.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Le Secrétaire Général



Emmanuel BAUDIN

FO Justice – le 9 octobre 2026

ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

FO RÉSISTER!
RIEN LÂCHER!

ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ

JE VOTE FO Justice

POUR TOUS LES PERSONNELS